

TARIFS & MODALITÉS 2018

PUBLIC - indiqué à titre informatif dans un souci d'homogénéisation des niveaux de compétence		DURÉE	Tarif HT/Jour/ Personne	PACK 3 x 1 jour
EXPERT-COMPTABLE OU COLLABORATEUR CONFIRMÉ, COMMISSAIRE AUX COMPTES	INTER	1 jour	425€	960€ HT 1275€ HT
COLLABORATEUR(TRICE) DE CABINET	INTER	1 jour	315€	750€ HT 945€ HT
Formations « PRESTIGE »				
EXPERT-COMPTABLE OU COLLABORATEUR CONFIRMÉ, COMMISSAIRE AUX COMPTES	INTER PRESTIGE	1 jour	580€	
EXPERT-COMPTABLE OU COLLABORATEUR CONFIRMÉ, COMMISSAIRE AUX COMPTES	FLASH	0,5 jour	235€	

PACK 3 jours soit 21 heures pour un même participant (hors prestige)

1 journée de formation dans les thèmes (MAN p.26, ou COM p.40 ou IT p.35)
+ 2 journées de formation technique au choix dans les autres matières (FIS, REC, GES, JUR, SOC, SEC)

3 journées de formation au choix dans toutes les matières (MAN, COM, IT, FIS, REC, GES, JUR, SOC, SEC)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT) CGV sur notre site www.isfec-formations.bzh

MODALITÉS PRATIQUES

Les inscriptions sont à enregistrer via le portail www.isfec-formations.bzh
N'hésitez pas à nous contacter pour vos codes et identifiants au 02 99 83 63 21.

Pour les cabinets passant par l'AGEFOS Bretagne : Les conventions de formation ne sont plus nécessaires. Seule la DGA (demande de gestion d'action) à générer via le portail est indispensable. Elle sera adressée automatiquement à l'antenne Agefos que vous aurez renseignée.

Pour les cabinets passant par une antenne AGEFOS hors Bretagne ou par un autre OPCA : La facture valant convention de formation vous sera demandée pour répondre aux obligations de votre OPCA. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée de la copie de votre demande de gestion de stage auprès de votre organisme collecteur.

Pour les cabinets souhaitant régler directement :

- Si vous réglez par chèque, adressez-nous directement le règlement en nous indiquant la référence de votre inscription.
- Si vous réglez par CB ou virement : aucun document papier n'est nécessaire. (sauf si vous demandez la prise en charge des salaires et/ou frais de déplacement : dans ce cas fournissez la facture valant convention à votre OCPA).

Nous vous recommandons de vous inscrire au plus vite et sous réserve des places disponibles, au plus tard 15 jours avant la date du séminaire. Le coût d'inscription des formations INTER comprend l'animation, la documentation, les frais de pauses et le déjeuner.

Les dates programmées peuvent **exceptionnellement** être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).

La convocation sera adressée par mail à chaque participant huit jours avant le début de chaque session. Si vous ne la recevez pas, merci de bien vouloir nous contacter au 02 99 83 63 21.

Les horaires pour les formations INTER, sauf informations particulières, sont les suivants :

- **À Rennes : 08h30-17h00** avec une pause déjeuner de 1h30
- Autres sites : 09h00-17h30 avec une pause déjeuner de 1h30
- La durée de formation est de 7h00.

La loi du 24 novembre 2009 sur la formation professionnelle continue prescrit la délivrance d'une attestation de formation personnalisée par les organismes de formation et encourage fortement l'évaluation des participants. A l'issue de la formation, chaque participant répond à un test d'évaluation qu'il doit obligatoirement signer. Celui-ci permet d'établir l'attestation de compétences (Art. L. 6353-1 du Code du travail) adressée par mail au participant a posteriori.

CONDITIONS D'ANNULATION - RÉSILIATION DE LA CONVENTION (CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L6354-1 DU CODE DU TRAVAIL) :

- En cas de résiliation de la commande par l'entreprise à moins de **8 jours francs** avant le début d'une des actions mentionnées au catalogue, l'ISFEC retiendra des pénalités correspondant au maximum du coût de l'action de formation et ne procédera à aucun remboursement total ou partiel. Toute **absence non signalée** entraînera la pénalité maximale **à la charge du cabinet même si la prise en charge a été accordée par votre OPCA**. Les organismes collecteurs ne financent pas les formations en cas d'absence ou d'abandon. Au-dessus du délai de 8 jours, la formation sera intégralement remboursée.
- En cas de modification unilatérale par l'ISFEC de l'un des éléments prévus au catalogue, l'entreprise se réserve le droit de mettre fin à la commande. Le délai d'annulation étant, toutefois, limité à 8 jours francs avant la date prévue de commencement d'une des actions mentionnées au catalogue. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la commande.

CONDITIONS DE SUBSTITUTION

Toute substitution de personne non signalée dans les 8 jours précédant la formation pourra occasionner une majoration du coût de la formation.

Attention : Dans le cadre d'un Pack, d'un Parcours, Cycle, Passeport ou DU, aucune substitution de personne n'est possible.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

- Dans tous les cas, les participants retrouveront sur leur espace personnel leur attestation de compétence et la feuille de présence à l'identique du cabinet sur son espace.